

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 9 OCTOBRE 2023

Le 9 octobre 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 3 octobre 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 25

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : DAVY Jean-Luc (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), de RICHEMONT Xavier (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle), MARTIN Denis (pouvoir à CHERBONNIER Noël), SIMON Emmanuel (pouvoir à LEDERNET Christian)

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Secrétaire de Séance : GUITTON Sébastien.

DCM N° 2023 – 081 : MISSION D'ARCHIVAGE AUPRES DES COMMUNES DE CHEMIRE SUR SARTHE ET MORANNES – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait savoir qu'une mission d'archivage dite de 1^{er} classement doit être réalisée sur les communes de CHEMIRE SUR SARTHE et MORANNES.

L'archiviste chargée de cette mission appartient au service communautaire « ARCHIVE ».

Une convention de mutualisation des services doit donc être signée entre la Communauté de Communes des Portes de l'Anjou (CCALS) et la commune de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY.

Monsieur le Maire fait aussi savoir qu'un financement par le Service des Archives Départementales de Maine et Loire est possible. Ce financement pourrait s'élever à 30 % du coût de la mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (M. Jean-Paul THIBAUT), accepte la présente mission et sollicite le financement des Archives Départementales de Maine et Loire.

La présente délibération sera déposée en Préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Président de la CCALS.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20231009-DCM2023-081-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023